



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Violences urbaines lors de la nuit du 31 octobre 2018

Question écrite n° 13962

Texte de la question

Mme Nadia Ramassamy interroge M. le ministre de l'intérieur sur les violences urbaines lors de la nuit du 31 octobre 2018. Comme d'autres territoires ailleurs en France, La Réunion a été le théâtre de nombreuses violences et incivilités durant la nuit du 31 octobre. Plusieurs quartiers, dont celui du Chaudron, ont subi de nombreuses dégradations comme des feux de poubelles, de voitures, des vitrines brisées et du mobilier urbain détruit. Ces violences inacceptables s'amplifient d'années en années. Si la société n'était déjà « habituée » aux troubles liés à la nuit de la Saint-Sylvestre, ceux de *Halloween* sont nouveaux et semblent liés à la mode des « purges ». Ils sont le fait de jeunes violents et désœuvrés dans des quartiers connaissant des taux de chômage et de délinquances record. Les responsables n'ont-ils pas été inquiétés alors que la population s'est attelée au nettoyage des destructions. C'est une nouvelle preuve de l'abandon de ces territoires et de leurs habitants par l'État. Ainsi, elle lui demande les moyens que compte mettre en œuvre l'État pour prévenir ce type de violence, tant au niveau sécuritaire qu'au niveau social.

Texte de la réponse

Les forces de sécurité intérieure luttent quotidiennement, sous le contrôle des autorités judiciaires et administratives, contre toutes les formes de violences, dans l'espace public comme privé. En 2018, les jours précédant la soirée d'Halloween, des messages diffusés sur les réseaux sociaux incitaient à commettre des actions violentes, notamment envers les forces de l'ordre. A La Réunion, en zone gendarmerie, dans la nuit du 31 octobre 2018, vingt-neuf interventions ont été réalisées, trois personnes ont été interpellées et trois procédures pour « violences sur les gendarmes » ont été initiées. Aucun blessé n'a été déploré. En termes de biens, quarante-trois poubelles, quatre panneaux de signalisation et neuf véhicules, dont trois de la gendarmerie, ont été incendiés ou dégradés. Afin de prévenir ces violences et en limiter les effets, une centaine de militaires de la gendarmerie ont été engagés, renforcés de réservistes, et appuyés par l'hélicoptère de la section aérienne. En zone police, la nuit d'halloween se traduit aussi, depuis 3 ans, par des violences urbaines perpétrées par des groupes d'une vingtaine de jeunes gens, le visage fréquemment dissimulé, commettant diverses exactions (dégradations de biens, incendies de poubelles, etc.). 4 policiers ont en outre été blessés cette année. Pour combattre ces phénomènes de violences urbaines, anticipés, la police nationale met en œuvre des moyens spécifiques. Ce sont ainsi 2 sections de la compagnie départementale d'intervention qui ont été déployées pour la nuit d'halloween, appuyées par des équipages de l'unité canine légère et de la brigade anti-criminalité de nuit, au maximum de leurs capacités opérationnelles et sous la coordination d'un chef de dispositif. L'engagement des forces de police s'est traduit cette année par 18 interpellations et 6 gardes à vue. La Réunion, ainsi que les autres départements et collectivités d'outre-mer, font l'objet d'une attention toute particulière, notamment afin de respecter les objectifs du « plan sécurité outre-mer » de juin 2016. Une nouvelle dynamique, globale, est par ailleurs engagée grâce au Livre bleu outre-mer de juin 2018, qui fixe une feuille de route ambitieuse pour le quinquennat afin d'apporter des réponses concrètes aux fortes attentes de la population. Des efforts significatifs ont ainsi été réalisés pour lutter contre un niveau de délinquance et de violence supérieur à celui de la France métropolitaine. Ainsi, entre 2013 et 2017, à La Réunion, la gendarmerie

nationale a accru ses effectifs à hauteur de dix-huit postes. En 2018, quatre équivalents temps plein ont abondé les effectifs de quatre brigades territoriales autonomes (Tampon, Possession, Sainte-Marie, Saint-Joseph). Pour 2019, l'affectation d'effectifs supplémentaires dans les unités de l'ensemble du territoire national sera étudiée et décidée en fonction des besoins exprimés, de la ressource en effectifs disponible et des priorités définies. Aux effectifs permanents de l'île de La Réunion, il convient d'ajouter ceux d'un escadron de gendarmerie mobile déplacé en permanence et qui peut être renforcé en cas de nécessité, ainsi que les effectifs de réservistes de l'île renforçant régulièrement les unités. Les effectifs nets de la police nationale dans le département ont également fortement augmenté, tous services confondus, depuis fin 2012. Alors que la police nationale comptait, fin décembre 2012, 1 102 agents, cet effectif s'élevait fin décembre 2018 à 1 208 agents. Les moyens vont encore être renforcés et la police nationale devrait disposer d'ici fin juin 2019 de 1 215 agents dans le département. La mobilisation de l'Etat se poursuit et s'intensifie dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, qui monte en puissance outre-mer comme dans tout le territoire national, et qui permet en particulier des actions adaptées aux spécificités et enjeux de chaque territoire. C'est donc tant sur le plan des moyens que des méthodes que le Gouvernement agit contre toutes les formes de délinquances, de violences et pour garantir la protection des populations.

Données clés

Auteur : [Mme Nadia Ramassamy](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13962

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 9904

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2428